

RESOLUTION SUR LA SITUATION
EN ANGOLA

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa Soixante-quatrième session ordinaire du 1er au 5 juillet 1996 à Yaoundé, Cameroun,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire Général sur la situation en Angola, contenu dans le Document CM/1944(LXIV);

Notant avec satisfaction les progrès récemment réalisés dans la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka;

Ayant entendu le Vice-Ministre des Affaires Etrangères de la République d'Angola qui a fourni d'amples informations sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka;

Soulignant l'obligation pour tous les Etats de respecter le du Conseil de Sécurité des Nations Unies et ses résolutions pertinentes sur la nécessité de s'abstenir de tout acte susceptible de compromettre les efforts de paix et la réconciliation nationale en Angola:

1. SE FELICITE des progrès réalisés dans le processus de paix en Angola, en dépit du retard enregistré dans la mise en oeuvre du calendrier relatif aux étapes définies dans le protocole de Lusaka;
2. REND HOMMAGE à la communauté internationale, et en particulier aux Nations Unies et aux pays observateurs du processus de paix en Angola, pour les efforts déployés pour aider les parties angolaises concernées à restaurer la paix, la confiance et la stabilité dans le pays;
3. EXHORTE les parties en particulier l'UNITA, à honorer et à respecter scrupuleusement les engagements pris dans le cadre du Protocole de Lusaka, et à coopérer en toute sincérité avec le Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en Angola, en vue de mettre rapidement en oeuvre et de parachever le processus du Protocole de Lusaka;
4. FELICITE le gouvernement angolais pour avoir honoré à temps ses obligations découlant du Protocole de Lusaka;
5. SE FELICITE PAR AILLEURS du compromis issu de la réunion tenue à Libreville, Gabon le 1er mars 1996 sous les auspices du Président Omar BONGO entre le Chef de l'Etat angolais et le Chef de l'UNITA, sur la formation d'une

CM/Res. 1656

armée unique et Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales auquel doivent participer les membres de l'UNITA et le Dr. Savimbi lui-même

6. **DEMANDE UNE FOIS DE PLUS** à la communauté internationale d'honorer les engagements pris au cours de la Table-ronde de Bruxelles, en vue de la reconstruction et de la réhabilitation communautaire de l'Angola;
7. **EXPRIME SA PROFONDE GRATITUDE** aux organismes d'aide humanitaire pour l'ineestimable assistance fournie aux personnes déplacées, et à ce stade décisif du processus de paix, leur **LANCE UN APPEL** pour qu'elles apportent une assistance accrue aux combattants démobilisés et à leurs familles;
8. **REND HOMMAGE** au travail exemplaire accompli par l'UNAVEM III pour faire avancer le processus de paix;
9. **DEMANDE** au Secrétaire Général de continuer à suivre de près la situation et d'en faire rapport à la prochaine session ordinaire du Conseil des Ministres.